

HISTOIRE, IGNORANCES, MÉMOIRE(S)

Quel(s) savoir(s) pour quelle(s) mémoire(s) de la guerre d'Algérie ?

→ Par **Catherine Brun**,
Paris III Sorbonne-Nouvelle

Chaque nouvelle publication, chaque nouveau film sur ce qu'il est convenu d'appeler la guerre d'Algérie est accueilli comme une révélation, une brèche inespérée dans le prétendu refoulé de l'Histoire, de la pensée, de la création. Ni le « saut quantitatif » impulsé dans les années 1990 par l'ouverture partielle des archives publiques de la guerre, ni les premiers travaux historiques systématiques sur les pratiques de torture en Algérie à partir des années 2000, ni la réalité massive des productions de tous ordres sur le conflit – que les 2 130 titres répertoriés par Benjamin Stora en 1996 sont loin d'épuiser – ne semblent parvenir à triompher de ces résistances et de ces préjugés : en mai 2010, la deuxième matinée du colloque « Amnésies françaises » organisé par Nelly Wolf à Lille s'est intitulée « Oublier l'Algérie ». Stora lui-même, pourtant auteur de près de quarante ouvrages sur la question, estimait en 2005 qu'elle demeurerait « à demi taboue » et que les Français avaient une propension à « se replie[r] sur un consensus du silence¹. »

Il faudrait donc distinguer la réalité des témoignages, des traces et de leurs relais historiographiques ou mémoriels d'une part, et la conscience que la collectivité en prend d'autre part. Essayer alors de revenir non seulement sur les lieux et non-lieux de mémoire de cette guerre², mais sur les processus mémoriels et les conditions de possibilité d'une mémoire partageable.

Car le rappel attendu des « trous » de mémoire ou des (sur)investissements mémoriels invite à penser les limites des savoirs historiques positifs auxquels la guerre d'Algérie a donné lieu. Défétichiser l'histoire et décoloniser les savoirs ne suffit pas. Il faudrait contribuer à la constitution d'une « mnémographie » qui examine les stratifications et les articulations mémorielles. Le chantier est immense et je ne pourrai ici qu'égrener des interrogations et tenter de sérier les problèmes. De quoi se souvient-on ? Qui se souvient ? À partir de quand ? Où ? Comment la mémoire se dépose-t-elle ? À quels savoirs ou quelles ignorances s'adosse-t-elle ? À quelle visibilité peut-elle prétendre ? Et pour quels usages ou mésusages ?

Et d'abord, à partir de quand peut-on considérer que l'on bascule du temps de l'événement au temps du souvenir ? La naissance de la mémoire est-elle concomi-

(1) Benjamin Stora, *Le Livre, mémoire de l'Histoire*, Paris, Le préau des collines, 2005, p. 24.

(2) Aux « lieux de mémoire » de Pierre Nora, Gérard Noiriel oppose des « non-lieux » (*Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècle)*), Paris, Le Seuil, Coll. « L'Univers historique », 1988).

HISTOIRE, IGNORANCES, MÉMOIRE(S)

Quel(s) savoir(s) pour quelle(s) mémoire(s) de la guerre d'Algérie ? (suite)

tante de la fin officielle du conflit ? C'est ce qu'affirme Henry Rousso, tant à propos de la Seconde Guerre mondiale que de la guerre d'Algérie. Dans « Les Raisins verts de la guerre d'Algérie³ », il fait démarrer la première des quatre phases mémorielles qu'il reconnaît, celle de l'amnistie – qu'il appelle aussi « phase de liquidation de la crise » – en 1962. Or, cette postulation, que Rousso ne justifie pas, est discutable au moins à deux titres. Est-il en effet possible d'affirmer que la mémoire et le souvenir attendent le terme des hostilités pour se mettre en branle ? Ne pourrait-on considérer, quand un conflit dure près de huit ans, qu'il entre dans la mémoire collective alors même qu'il se poursuit ? D'autant qu'une guerre n'est une et indivisible que par commodité de désignation et recouvre des événements – massacres, embuscades, insurrections, attentats, exécutions, interrogatoires... – à la fois multiples et divers, dont chacun peut, indépendamment des autres, devenir foyer de mémoire. En outre, et cela est particulièrement vrai de la guerre d'Algérie, il peut être nécessaire de distinguer entre la fin officielle du conflit et son terme réel. Si la date retenue est celle des commémorations en Algérie, le 5 juillet 1962, et de la proclamation de l'indépendance algérienne, deux jours après que le général de Gaulle a reconnu l'indépendance, le cessez-le-feu date du 19 mars, tandis que les massacres ou attentats – qu'ils soient perpétrés par l'OAS sur les Européens en passe de quitter l'Algérie, ou par les Algériens sur les harkis – redoublent de virulence au cours de l'été 1962, pour ne rien dire de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars, quand les troupes françaises ouvrent le feu sur une foule d'Européens venus manifester contre les accords d'Evian. C'est dire que le terme « réel » de la guerre demeure incertain, et avec lui le temps de la mémoire. D'autant que le commencement même des événements n'est qu'artificiellement établi. Si le 1^{er} novembre 1954, cette fameuse « Toussaint Rouge » marque par une vague d'attentats contre des Européens le déclenchement organisé de l'insurrection algérienne, l'état de guerre n'est alors pas déclaré. De sorte qu'il n'est pas absurde – et les périodisations désormais retenues par les historiens et spécialistes de la période le confirment⁴ – de creuser le temps en arrière, tantôt pour faire des insurrections de mai 1945 dans le Constantinois, et de leur violente répression, le début de la fin, tantôt pour mettre l'accent sur le 14 juillet 1953, où sept manifestants furent tués, place de la Nation, pour en avoir appelé à l'indépendance de l'Algérie... Déjà, Kateb Yacine, dans *Nedjma*, et Jean Sénac, dans « Les Massacres de juillet », anticipant sur l'historiographie la plus récente, faisaient de ces répressions, de ces « Fêtes sanglantes de la Liberté », le point de départ du mouvement vers l'indépendance.

On le voit à travers ces exemples : non seulement il est difficile de dater l'entrée en mémoire, mais il faut tenir compte des rajustements mémoriels. Il n'est pas d'événement qui fasse mémoire d'emblée et une fois pour toutes. La répression policière du 17 octobre 1961, aujourd'hui documentée et dont le souvenir est entretenu par le collectif « 17 octobre 1961 », qui réunit les associations « 17 Octobre 1961 : contre l'oubli », « Au nom de la Mémoire », de la Ligue des Droits de l'Homme, et le MRAP, n'a resurgi qu'en octobre 1980, avec un dossier réalisé par Georges Mattéi, témoin des ratonnades, pour le journal *Libération*, puis les publications successives de *Meurtres pour mémoire* de Didier Daeninckx (1984), des *Ratonnades d'octobre*,

de Michel Lévine (1985), de *La Bataille de Paris* de Jean-Luc Einaudi (1991) et du *Silence du fleuve* d'Anne Tristan (1991). Non que l'événement ait été passé sous silence à l'époque des faits – on pourrait citer, dès 1961, outre l'ouvrage publié par Paulette Péju, chez Maspero, *Ratonnades à Paris*, et le documentaire de Jacques Panijel, *Octobre à Paris*, tous deux censurés, une manifestation réunissant près de deux cents intellectuels, le 1^{er} novembre, et des tribunes de Maspero dans *Partisans* (novembre 1961) ou d'Antoine Blondin dans *L'Esprit Public* (octobre-novembre 1961) –, mais il a ensuite été oublié, et comme recouvert par celui d'une autre répression, celle du 8 février 1962, au métro Charonne. Les huit morts de Charonne, tous membres de la CGT, compteront longtemps davantage que la centaine d'Algériens assassinés par les forces de l'ordre en octobre. Pour manifester contre la répression : moins de deux cents intellectuels le 1^{er} novembre, cinq cent mille personnes le 13 février. Mais si la solidarité militante a ses poids et ses mesures, la mémoire a ses revers. Le souvenir du 8 février n'a cessé de décroître en même temps que s'affaiblissait le PCF, alors que celui du 17 octobre n'a jamais été autant célébré qu'aujourd'hui. Rappelons que c'est le 17 octobre dernier que le président François Hollande a souhaité reconnaître, au nom de la République, l'existence d'une « sanglante répression » le 17 octobre 1961, alors que des Algériens manifestaient « pour le droit à l'indépendance », et voulu rendre « hommage à la mémoire des victimes ». Depuis les années 1990, le procès de Maurice Papon d'abord (1997), établissant d'inévitables résonances entre la carrière de fonctionnaire sous l'occupation nazie et ses responsabilités à la Préfecture de police de Paris pendant la guerre d'Algérie, puis l'essor d'initiatives mémorielles émanant d'associations antiracistes, et enfin la multiplication des œuvres prenant l'événement pour objet ont contribué à faire du 17 octobre un lieu d'hypermnésie.

Importe, donc, de ne pas aborder la mémoire de la guerre d'Algérie en bloc, mais de sérier les lieux de mémoire possibles, de préciser les variations des investissements et désinvestissements mémoriels dans le temps, de les contextualiser, d'indiquer l'identité des porteurs ou relais de mémoire. À l'évidence, les objets de célébration et les exigences mémorielles publiques diffèrent de part et d'autre de la Méditerranée. En France, les amnisties successives tentent, dès les accords d'Evian, en mars 1962, avant même l'indépendance, d'organiser la pacification, voire la dissolution des blessures de guerre. Dès le 22 mars, deux décrets prévoient l'« amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne » et l'« amnistie de faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne. » Mais les Français condamnés pour avoir aidé les Algériens ou avoir refusé de prendre part à la guerre restent en prison, en exil, ou demeurent privés de leurs droits civiques. Le 21 décembre 1964 est votée la première loi d'amnistie



– Manifestation du 13 février 1962 à Paris commémorant le massacre du métro de Charonne, avec une photo géante de Daniel Fery (15 ans) décédé le 8 février 1962.

(3) Henry Rousso, « Les Raisins verts de la guerre d'Algérie », in Yves Michaud (dir.), *La Guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Odile Jacob, Coll. « Université de tous les savoirs », 2004, p. 127-151.

(4) C'est le cas notamment de deux expositions récentes. L'exposition *Engagements et déchirements. Les intellectuels et la guerre d'Algérie*, dont j'étais commissaire avec Olivier Penot-Lacassagne (juin-octobre 2012), s'ouvrait sur les insurrections de mai 1945, et l'exposition *Paris en guerre d'Algérie*, orchestrée par Emmanuel Blanchard, Raphaëlle Branche, Omar Carlier, Alain Ruscio, Sylvie Thénault (décembre 2012), qui faisait de la répression de la manifestation du 14 juillet 1953 son point de départ.

HISTOIRE, IGNORANCES, MÉMOIRE(S)

Quel(s) savoir(s) pour quelle(s) mémoire(s) de la guerre d'Algérie ? (suite)

concernant les « événements » d'Algérie. Elle dépénalise « toutes les infractions [...] commises en Algérie avant le 20 mars 1962 en vue de lutter contre l'insurrection algérienne, à l'exception de celles qui avaient pour but, soit d'empêcher l'exercice de l'autorité de l'État, soit de substituer à cette autorité une autorité illégale » – autant dire qu'il s'agit d'amnistier les défenseurs de l'Algérie française non engagés dans l'OAS. Mais il faut attendre le 17 juin 1966 pour que les porteurs de valises, les insoumis et les déserteurs soient amnistiés. Et ce n'est que le 7 juin et le 24 juillet 1968, au lendemain des événements de mai et de la grève générale, que sont graciés les crimes de l'OAS et amnistiées les infractions commises par les militaires félons, comme si l'État gaulliste ébranlé avait alors voulu marquer sa reconnaissance à ses ennemis de la veille pour le soutien fourni contre les ennemis du moment. Enfin, est votée le 3 décembre 1982 la dernière des lois d'amnistie réintégrant dans l'armée les officiers généraux putschistes et permettant les « révisions de carrière » nécessaires à la perception de l'intégralité de leurs retraites. L'argument du « pardon » celui de la réconciliation prévaut. « Sortir enfin des grands déchirements intérieurs pour permettre l'apaisement national » : telle est la revendication du député Marcel Massot dès 1964. François Mitterrand, en 1982, peut-être dans l'espoir de faire oublier ses propres responsabilités de Garde des Sceaux pendant la Bataille d'Alger, estime lui qu'« Il appartient [désormais] à la France de pardonner. » L'implication de ces « pardons » légaux successifs – amnisties et grâces – est évidente : il n'y aura ni procès – et, par suite, débat public – ni jugement, les pièces du dossier demeurant pour une part essentielle enfouies dans des archives théoriquement rendues communicables au terme d'un délai de soixante ans⁵. La paix civile semble exiger que la démocratie se bâillonne.

Côté algérien, au contraire, l'heure est à la « frénésie commémorative ». Benjamin Stora l'explique dans *La Gangrène et l'oubli* : « Pour les militaires algériens qui prennent le pouvoir en 1965, il s'agit de refaire l'histoire algérienne en faisant oublier l'absence de victoire par les armes en 1962. Il s'agit aussi de faire oublier, par cette histoire-fiction où les militaires jouent le rôle central, certains moments de l'histoire partisane du nationalisme algérien. » Sont ainsi éliminés « l'intervention des masses paysannes (août 1955), urbaines (décembre 1960), le rôle de l'immigration et donc de la Fédération de France du FLN, et enfin la mise à profit des relations internationales pour gagner la guerre. [...] Les idéologues du parti optent [...] pour une histoire massive résumée par la formule lapidaire “par le peuple et pour le peuple”. » Est ainsi postulée « l'unicité d'un mouvement fondé exclusivement sur l'islam et l'arabité » qui exclut « toute revendication spécifique » portant notamment sur la culture berbère, sur le rôle des femmes dans la révolution, ou encore sur les dissensions entre partisans du MNA de Messali Hadj et militants du FLN. Pour le système institutionnel de l'Algérie indépendante, il s'agit d'installer la légende. À la nécessaire décolonisation de l'histoire se substitue un « nationalisme de la frustration⁶ » et de la légende, qui tient lieu à la fois d'histoire et de mémoire – l'histoire officielle devenant après coup mémoire de substitution. L'émergence d'une histoire critique, à partir des années 1980, permet de faire éclater l'unanimité jusque-là affichée, et de

faire droit à une approche plurielle et diversifiée du conflit : spécificités régionales (Abdelmajid Merdaci), place des femmes (Djamila Amrane), place et fonction du religieux (Mohamed El Korso et Omar Carlier), et même écriture de l'histoire (Hassan Remaoun). Parallèlement, et comme si ces brèches historiographiques légitimaient des récits moins étatiquement orchestrés, les mémoires semblent se réveiller, et les publications de souvenirs d'acteurs du conflit se multiplient.

Dans le même temps, en France, émergent des revendications mémorielles communautaires. La réconciliation nationale programmée par les amnisties et grâces successives n'a pas eu lieu. Bien au contraire : l'exclusion de la guerre d'Algérie, à laquelle on persiste à dénier son caractère de « guerre », de toute cérémonie commémorative officielle, et l'oubli délibéré de ses victimes – anciens combattants, appelés, harkis, Européens d'Algérie, immigrés d'origine algérienne – ont pour effet de transformer ces diverses catégories de perdants de l'histoire en revendicateurs à la fois de mémoire, et de reconnaissance.

On sait combien les associations d'anciens combattants ont lutté pour que le conflit devienne officiellement une « guerre », en octobre 1999 ; on se souvient parfois que Jacques Chirac inaugura en décembre 2002 un « mémorial national » en faveur des soldats français morts en Algérie, au Maroc et en Tunisie ; on se rappelle moins qu'il fallut attendre 2005 pour que la situation des militaires français détenus par l'ALN soit prise en considération par la loi de finances, et encore 2010 pour que les anciens prisonniers de l'ALN et du FLN cessent d'être appelés « prisonniers des événements d'Algérie » et obtiennent, avec la requalification en « prisonniers de guerre », le bénéfice des « droits attribués aux prisonniers de guerre, en général⁷. »

Quant aux associations de harkis, scandalisées par la manière dont le président Bouteflika, en visite officielle en France, avait assimilé les anciens supplétifs, le 16 juin 2000, à des « collabos », elles décident en août 2001 de porter plainte contre X pour « crime contre l'humanité et complicité » à propos du massacre, après le cessez-le-feu, de dizaines de milliers de harkis, et par là de mettre en cause la responsabilité de l'État français. Le geste est symbolique, puisque cette plainte n'est pas recevable en droit, l'extension de la notion de « crime de l'humanité » à partir du 1^{er} mars 1994 n'étant pas rétroactive et de ce fait applicable aux crimes antérieurs. De sorte que, comme le note Éric Savarese, ce dépôt de plainte traduit surtout « une démarche à fonction à la fois thérapeutique et politique, qui vise à solliciter de l'institution judiciaire de “faire mémoire” plutôt que de “rendre justice⁸.” »

Du côté de ceux qu'il est désormais convenu d'appeler « pieds-noirs », des militances s'inventent, et un parti est créé, en septembre 1999 : pour la reconnaissance des exactions commises par le FLN et des préjudices subis, pour l'écriture d'une contre-histoire, qui réhabilite et valorise l'œuvre coloniale. En mars 2002, quelques jours avant le quarantième anniversaire des accords d'Evian et six mois après que des associations de harkis ont fait de même, onze familles de pieds-noirs assassinés ou disparus en Algérie entre mars et juillet 1962 portent plainte contre X pour « crime contre l'humanité ». Mais là encore, la plainte n'est pas juridiquement recevable. Reste que ces mobilisations diverses aboutiront notamment à la loi du

(7) Cf. La résolution n° 2 de la commission temporaire des Anciens combattants (mars 2010) : <http://www.assemblee-afe.fr/requalification-de-l-appellation.html> (dernière consultation le 21 octobre 2012).

(8) Éric Savarese, « Pieds-Noirs, Harkis, Rapatriés : la politisation des enjeux », *Pôle Sud*, n° 24, 2006, p. 3-14.

(5) En fait, le ministère de la Défense décida en 1992 de ramener à trente ans la communication des archives militaires relatives à la guerre d'Algérie, ainsi immédiatement rendues communicables, pour encourager le travail historique.

(6) Mostefa Lacheraf, « Un cadre général pour un essai d'explication de certains phénomènes culturels liés à l'histoire et la société » (avril 1981), *Écrits didactiques sur la culture, l'histoire et la société en Algérie*, ENAP, 1988, p. 110.

HISTOIRE, IGNORANCES,
MÉMOIRE(S)

Quel(s) savoir(s) pour
quelle(s) mémoire(s)
de la guerre d'Algérie ?
(suite)

23 février 2005 portant « reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des rapatriés », et mentionnant, dans son article 4, l'impératif, pour les programmes scolaires, de reconnaître « en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord » et d'accorder « à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit » (article supprimé en février 2006 par décret).

Les immigrés et enfants d'immigrés se mobilisent eux aussi. On se souvient notamment de l'« Appel des indigènes de la république pour la tenue d'assises de l'anticolonialisme », en janvier 2005, en réaction au vote de la loi du printemps 2004 restreignant le port de signes religieux dans les établissements scolaires publics. L'effacement obligé des appartenances confessionnelles, avant même le vote de la loi de février 2005, fait figure de réflexe impérialiste et néocolonial... Les émeutes de l'automne 2005 signaleront sur un autre mode le malaise de jeunes qui se sentent eux aussi abandonnés de la République.

Ces groupes dans leur ensemble circonstanciels, ont donc en partage des exigences de reconnaissance victimaire. Nul doute que la loi d'octobre 1999, en posant l'existence d'une guerre et, donc, en admettant les sacrifices des militaires et des appelés, ait contribué à susciter des désirs concurrents de légitimation et de revalorisation chez d'autres catégories d'acteurs du conflit. C'est d'ailleurs de 2000 que date l'article pionnier de Claude Liauzu sur les « guerres de mémoire⁹ ».

Ce qu'Éric Savarese, après Clarisse Buono¹⁰, a pourtant montré à propos des descendants des Européens d'Algérie, c'est que la virulence de ces exigences, non seulement n'était pas relative à l'importance du préjudice subi, mais augmentait quand il y avait eu solution de continuité dans la transmission. « [Pa]rmi les enfants, note-t-il, ce sont ceux auxquels les parents n'ont rien transmis ou évoqué de leur souffrance qui revendiquent [le] statut de Pied-Noir sans avoir subi la douleur de l'exil, endossant par-là la tristesse de leurs aïeux, et qui militent aujourd'hui en faveur d'une cause pour laquelle beaucoup d'anciens rapatriés ne se mobilisent plus, et que la plupart des enfants délaissent. » Importe donc moins la communauté du malheur que le vide, la béance creusés par le silence des ascendants, l'absence de *roman familial*. Les guerres de mémoires les plus terribles seraient celles de la fiction plus que de la nostalgie. Ce ne serait pas un surplus de souvenirs qui serait en cause, mais une fatale absence de légende qu'il faudrait à toute force combler. Affirmer que les revendications mémorielles constituent des revanches sur un passé de mémoires « enkystées » ou effacées ne suffit pas. Il faut admettre que ce à quoi nous assistons depuis les années 2000 relève moins d'une guerre des mémoires que d'une guerre des récits, une guerre des fictions.

Alors, il serait inutile d'espérer dénouer les conflits et emporter la conviction par la seule accumulation de savoirs historiques. Les travaux essentiels de Benjamin Stora sur la mémoire de la Guerre d'Algérie ou de Raphaëlle Branche sur l'état des lieux historiographique sont de ce point de vue sans efficace. Une autre initiative mérite qu'on s'y arrête. Le 19 avril 2007, à Narbonne, Éric Savarese réunit les principaux historiens¹¹ de la période pour une journée d'étude intitulée « Montrer



© Ph. M.

— Monument aux morts
désigné comme
« Mémorial national
de la guerre d'Algérie
et des combats du Maroc
et de la Tunisie »
(quai Branly, VII^e
arrondissement de Paris).

l'Algérie au public. Pour en finir avec les guerres de mémoires algériennes. » Alors que la municipalité de Perpignan avait voté la réalisation d'un Centre de documentation sur la présence française en Algérie et que s'affrontaient autour du projet le Cercle Algérieniste, dédié à la défense d'une « culture pied-noir », et le Collectif des opposants à l'édification d'un « musée à la gloire de la colonisation », l'objectif était de proposer dans un rapport collectif « une médiation de la communauté scientifique. » « Sans nier la légitimité des processus mémoriels, écrivent les cosignataires du rapport, il s'agit donc, d'une part, de valoriser une réflexion collective sur une histoire commune susceptible de nourrir l'apaisement, en favorisant la connaissance d'un passé à partir duquel Français et Algériens pourront rediscuter d'une histoire et d'un destin commun ; et, d'autre part, de travailler à la réconciliation, en France, des groupes porteurs de mémoires algériennes concurrentes. » Le rôle que se reconnaissent ces chercheurs spécialistes de l'Algérie « n'est ni de nier la réalité ou la légitimité des processus mémoriels, ni de valoriser une mémoire contre une autre, mais de promouvoir l'élaboration d'un récit historique "vrai" dont la vocation est de réunir, et non d'exclure. » Par-delà l'esprit d'ouverture et la volonté de conciliation affichés, il s'agit donc de substituer aux fictions mémorielles la vérité prouvée, « scientifiquement », et par suite historiquement établie. Pour ce faire,

(9) Claude Liauzu, « Décolonisations, guerres de mémoire et histoire », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXXVII, Paris, CNRS, 2000.

(10) Clarisse Buono, *Pieds-Noirs de père en fils*, Paris, Balland, 2004.

(11) Autour d'Éric Savarese, se réunirent R. Branche, J.-R. Henry, J.-Ch. Jauffret, C. Liauzu, G. Meynier, V. Morin, G. Pervillé, E. Savarese, Y. Sciolto-Zurcher, B. Stora et S. Thénault. Leur rapport, cité ci-dessous, peut être consulté : http://www.univ-perp.fr/fr/Actualites/communication_agenda/evènements/perpignan_un_centre_de_documentation_et_d_exposition_sur_l_algerie_en_debat.html (dernière consultation le 14 janvier 2013).

HISTOIRE, IGNORANCES,
MÉMOIRE(S)

Quel(s) savoir(s) pour
quelle(s) mémoire(s)
de la guerre d'Algérie ?
(suite)

neuf « balises méthodologiques » sont proposées dont aucune n'imagine de maintenir une place ou une fonction à la fiction (entendu au sens de création littéraire). L'« histoire critique », le « récit vrai » demeurent seuls visés. Or, établir l'histoire des faits, des mémoires ou des avancées historiographiques même ne modifie pas l'état de fictions mémorielles qui, littéralement, ne s'y *reconnaissent* pas. Que les fictions mémorielles soient, pour une part, venues combler des trous historiographiques ou réagir à des indignations politiques – Fatima Besnaci-Lancou dit être entrée à la fois en militantisme et en écriture contre les déclarations provocantes du président Bouteflika sur les harkis – ne signifie pas que les progrès de la science historique ou même que quelque repentance tardivement venue puissent en avoir *raison*.

Mais, si la bataille de la raison ne peut être gagnée, celle de la fiction, celle des fictions vaut d'être envisagée sans exclusive ni fétichisme. Il me semble en effet que l'historien n'a rien à perdre à aborder les mémoires comme des fictions et les fictions comme telles – en témoigne le lumineux ouvrage consacré par Lucette Valensi, à travers la « glorieuse bataille des Trois Rois », au Maroc, au XVI^e siècle, aux « fables de la mémoire¹² ». Et c'est probablement la limite du rapport élaboré par les historiens du collectif réuni à Narbonne que de ne pas imaginer d'autre discipline pour aborder la guerre d'Algérie que l'histoire, de ne pas entrer en dialogue avec l'anthropologie, la linguistique, la psychanalyse, les arts du spectacle, la littérature, la musicologie... Et pourtant, Raphaëlle Branche insistait dès 2005 sur le renouvellement que pouvait constituer une réflexion « sur les apports réciproques de la littérature et de l'histoire par l'incitation à se glisser dans les questionnements de l'autre¹³ », et Benjamin Stora concluait la même année son ouvrage *Le Livre, mémoire de l'Histoire* sur l'impossibilité, pour les historiens, de se passer de la littérature et des travaux de ceux qui l'arpentent et l'explorent. Il déplorait même la propension de certains de ses collègues à se réfugier derrière une « froide objectivité » et par suite, face à une œuvre de fiction, à se contenter de « juger de la véracité [et] de la cohérence historique des faits exposés¹⁴ », comme si la bascule dans la subjectivité, l'écriture des émotions, des méandres de la conscience ou de l'imaginaire devait a priori être tenue pour suspecte et dangereuse. Ne pourrait-on plutôt, après Pierre Vidal-Naquet, postuler que les œuvres de création, comme les témoignages, même lestés des « dépôts de l'imaginaire, du mensonge des idéologies » peuvent « aussi faire apparaître des dimensions du réel qui n'étaient pas perçues comme telles au moment des faits¹⁵ ? » Comment parvenir à mettre en dialogue les « incommunicables subjectivités » mémorielles¹⁶ sans elles ? ■

(12) Lucette Valensi, *Fables de la mémoire. La glorieuse histoire des Trois Rois*, Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 1992.

(13) Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, op. cit., p. 294.

(14) Benjamin Stora, *Le Livre, mémoire de l'Histoire. Réflexions sur le livre et la guerre d'Algérie*, Paris, Le Préau des collines, 2005, p. 224.

(15) Pierre Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent. Tome III : Réflexions sur le génocide*, Paris, La Découverte, Coll. « Cahiers libres », 1995, p. 221.

(16) Pierre Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, Le Seuil/La Découverte, Coll. « Points essai », 1995 [1981-1991], p. 188.